



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ZEP

Question écrite n° 11903

Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation explosive que connaissent le lycée professionnel Pierre-Mendès-France et le collège Jean-Lurçat de Ris-Orangis dans l'Essonne. Ces deux établissements sont confrontés à des problèmes très graves d'insécurité et demandent leur classification en ZEP. Des violences ont eu lieu en janvier dernier dans ce lycée professionnel où un des élèves a été blessé à coups de couteau, alors que l'intégration en ZEP était réclamée depuis 1994. Pour dispenser un enseignement de qualité et assurer la sécurité des élèves et des personnels, ce lycée a besoin d'un nombre d'heures d'enseignement permettant de remplir les minima horaires, de postes supplémentaires de surveillants et de professeurs et de disposer de filières professionnelles dotées de moyens techniques. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour résoudre ces problèmes.

Texte de la réponse

La ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, particulièrement sensible aux événements violents qui se sont déroulés le 15 janvier dernier au lycée professionnel Pierre-Mendès-France de Ris-Orangis (Essonne), s'est déplacée, dans les jours suivants, dans cet établissement. Elle a pu rencontrer à cette occasion une soixantaine de membres de la communauté scolaire, en présence du recteur, du préfet, de l'inspecteur d'académie et du maire de la commune. A la suite de cette visite, les mesures suivantes ont été prises : attribution supplémentaire de quatre emplois-jeunes, d'un demi-poste d'infirmière, mise à l'étude avec la commune de Ris-Orangis d'un contrat local de sécurité, surveillance régulière par les forces de police des abords de l'établissement, réalisation de travaux de sécurité par le conseil régional d'Ile-de-France (clôture, portails, vidéosurveillance, parking pour les personnels), attribution immédiate de 30 heures supplémentaires année d'enseignement, suivie, pour la rentrée de septembre 1998, d'une nouvelle attribution supplémentaire de 37 heures année. D'autre part, l'établissement fera partie, à compter de l'année scolaire 1998-1999 d'un réseau d'éducation prioritaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Leroy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11903

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1580

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2891